

Commune de CHAMPAGNAC
Séance du 12 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le douze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Champagnac, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr RODE Michel, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs:

RODE Michel, BLIN Gérard, PELLETAN Rodolphe, ANDRÉ Pascal, BONNEAU Frédéric, JOLY Marie-Eve, PUBLIE Laurent, MENENTAUD Sébastien, CHAGNIOT Hervé, RAVON Francis, RENOU Corinne

Etaient absents excusés ayant donné procuration: Mr CLÉMENT Jean-Marie à Mr RAVON Francis, Mr POULLY Thierry à Mr RODE Michel, Mme THÉRY Magali à Mr PELLETAN Rodolphe

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme JOLY Marie-Eve a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Après approbation du procès-verbal de la réunion du 29 mars 2018, à l'unanimité les travaux du Conseil se sont déroulés ainsi qu'il suit.

Délibération N° 10-2018

Etablissement versement arrhes location salle municipale

Mr le Maire fait part au Conseil la nécessité d'établir le versement d'arrhes lors de la location de la salle municipale et propose un montant d'1/3 de la location.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide le versement d'arrhes correspondant à 1/3 du montant de la location de la salle municipale à compter du 13 avril 2018.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 14

Délibération N° 11-2018

Vote du Compte Administratif 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr CHAGNIOT Hervé délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Mr RODE Michel, Maire après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2017:

I° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

		Dépenses (colonne 1)	Recettes (colonne 2)	Solde (+ ou -) (colonne 2 – colonne 1)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2017	375 736,11 €	386 076,34 €	+ 10 340,23 €
	Résultats antérieurs reportés (2016)		323 783,89 €	+323 783,89 €
	Résultat à affecter			+334 124,12 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2017	46 577,32 €	80 561,09 €	+ 33 983,77 €
	Solde antérieur 2016 reporté	66 242,54 €		- 66 242,54 €
	Solde global d'exécution			- 32 258,77 €
	Résultats cumulés 2017	488 555,97 €	790 421,32 €	301 865,35 €

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération N° 12- 2018

Affectation du résultat de l'exercice 2017

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2017, qui présente un **excédent de fonctionnement** d'un montant de **334 124,12 €**.

Constatant que la **section d'investissement** dudit compte administratif fait apparaître:

- un **solde d'exécution global** de (+ ou -): - 32 258,77 €

entraînant un **besoin de financement** s'élevant à: 32 258,77 €

Considérant les **besoins recensés** pour l'exercice 2018

décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2018 le résultat, comme suit:

- **Affectation en réserves** (compte 1068)

financement de la section d'investissement 32 258,77 €

- **Report en section de fonctionnement**

(ligne 002 en recettes) 301 865,35 €

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération N° 13-2018

Approbation du compte de gestion 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr le Maire délibérant sur le Compte de Gestion 2017 dressé par Mr DESPLANCHES, Receveur Percepteur, considérant la conformité des résultats avec ceux du Compte Administratif 2017, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération N° 14-2018

Vote du taux des 4 taxes directes locales

Mr le Maire porte à la connaissance des conseillers l'état des bases notifiées pour 2018 et rappelle qu'il est de la compétence du Conseil Municipal de voter le taux des quatre taxes.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les taux des quatre taxes comme indiqués ci-dessous :

15,82 % pour la taxe d'habitation,

13,60 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,

40,89 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

24,65 % pour la cotisation foncière des entreprises.

Taxe	Bases prévisionnelles	Taux	Produit
Habitation	528 600 €	15,82 %	83 625 €
Foncière (bâti)	373 700 €	13,60 %	50 823 €
Foncière (non bâti)	76 000 €	40,89 %	31 076 €
CFE	37 200 €	24,65 %	9 170 €
TOTAL	1 015 500 €		174 694 €

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Présentation et vote du Budget 2018

Mr le Maire présente le budget de l'exercice 2018.

Le Budget Primitif 2018 s'équilibre à la somme de 924 822,12 €

Dont

Investissement 295 258,77 €

Fonctionnement 629 563,35 €

Vote

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

- *La journée communale se déroulera le samedi 9 juin avec une marche de 5 à 6 km (départ vers 16 H30) et un concours de boules, clôturée par un repas moules-frites.*
- *Un autre devis a été demandé à SARL Bâti découpe pour sciage de béton et s'élève à 1250,00 €. Le devis des « Loups du Béton » d'un montant de 902,40 € est accepté.*
- *Une formation CACES pour conduite d'engins spécifiques est à prévoir pour Stéphane BROUHARD, agent communal. Voir avec la CDC pour les formalités.*
- *Les travaux de la salle des fêtes débiteront le 11 juin 2018.*

Fait et délibéré à CHAMPAGNAC, les jour, mois et an susdits.

RODE Michel

BLIN Gérard

PELLETAN Rodolphe

ANDRÉ Pascal

BONNEAU Frédéric

JOLY Marie-Eve

PUBLIE Laurent

MENENTAUD Sébastien

CLÉMENT Jean-Marie procuration à RAVON Francis

CHAGNIOT Hervé

POULLY Thierry procuration à RODE Michel

RAVON Francis

THÉRY Magali procuration à PELETAN Rodolphe

RENOU Corinne